

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2010

L'an deux mille dix, le dix décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Weitbruch, légalement convoqué le 6 décembre 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Monsieur Fernand HELMER,

Nombre de conseillers en exercice **19**

Nombre de conseillers présents **16**

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS et Jean-Claude GOTTRI.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Jean-Marc PFRIMMER, Bruno DEBUS, Jean-Marie KALLENBACH, Christa METZ, Brigitte RIEHL, Rémy RUBRECHT, Robert GELDREICH, Paul KOBI, Léonard STEINMETZ, François DISS

Absents excusés avec pouvoir **2**

Mme Sandrine LUX qui donne pouvoir à M. Fernand HELMER
M Jean-Marc SUSS qui donne pouvoir à M. Jean-Marc PFRIMMER

Absente excusée : **1**

Mme Julie GASS

Quorum

Calcul du quorum : $19 : 2 + 1 = 10$

Avec 16 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services

Le Maire accueille les conseillers municipaux et leur souhaite la bienvenue puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications du Maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile avec Bouygues Télécom – Proposition d'avenant
4. Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin – demande d'intervention et autorisation du Maire à signer les conventions
5. Rédaction du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels – demande de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL
6. O.N.F. – Programme des travaux et plan de coupe
7. Mairie – création d'un ascenseur et mise en conformité de l'accessibilité des

- PMR – avenant au marché public
8. Révisions des tarifs : droit de place, photocopie, concession cimetière, à compter du 1^{er} janvier 2011
 9. Redevance concession versée par l'Electricité de Strasbourg pour l'exercice 2008
 10. Personnel :
 - 10/1. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 3 janvier 2011
 - 10/2. Autorisation de payer les heures complémentaires pour les besoins du service
 11. Budget primitif 2010 – décision modificative - virements de crédits
 12. Informations et questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Maire relève que le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2010, transmis aux conseillers municipaux, n'a pas fait l'objet d'observations écrites.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal et procède à sa signature.

2. Communications du Maire concernant les réunions et les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

2/1 Réunions et actions diverses

Monsieur le Maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un Adjoint au Maire a participé :

❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn

Réunion du Conseil communautaire : néant

Réunion du bureau : 18 octobre et 22 novembre
Séminaire le 10 novembre toute la journée

Réunions des commissions

- 17 novembre : Commission Jeunesse
- 1^{er} décembre : Commission des Finances

Réunions autres

- 2 novembre : Ouverture des plis pour le marché de la collecte des ordures ménagères
- 3 décembre : réunion en mairie avec M. Pitoiset et le bureau d'études Berest concernant les travaux d'assainissement de la rue de la Paix

❖ Lotissement Hornleiss II

- Réunion de chantier les 20 octobre, 3 et 17 novembre, 1^{er} et 8 décembre
- 1^{er} décembre : réunion en mairie avec le SDAU et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour la modification du règlement du lotissement

❖ **Commissions communales**

- 11 octobre : commission communication (bulletin municipal)
- 16 novembre : commission des travaux (choix des luminaires pour le lotissement et la rue Longue)
- 17 novembre : commission communication (bulletin municipal)

❖ **Ecoles**

- 9 novembre : réunion du conseil à l'école maternelle et à l'école primaire

❖ **Réunions au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) les :**

- 4 novembre

❖ **Divers**

- 11 octobre: assemblée générale à la maison de retraite à Hoerdt
- 2 novembre : réunion d'information au CAIRE concernant les aides accordées par l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- 3 novembre : réunion à Schweighouse-sur-Moder organisée par l'Association des Elus d'Alsace pour la promotion de la langue et de la culture alsacienne
- 16 novembre : réunion en mairie avec M. DHUME Benoît, Directeur de la Maison du Conseil Général à Haguenau et M. Jean-Marie MUNSCH, DGS de la CCBZ
- 17 novembre : réunion au CAIRE concernant l'avis favorable de la commission de sécurité pour la halte garderie et le hall de la Gallia.
- Du 23 au 25 novembre : congrès des Maires à Paris
- 7 décembre : réunion avec le Président et le Vice-président de la Société Alsatia
- 8 décembre : assemblée générale du SDEA à Drusenheim

2/2 Informations concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 CGCT)

Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner

Date de réception Des DIA	Propriétaire	Adresse du bien	section	parcelle	Acquéreur	Renonciation au droit de préemption urbain	Date d'envoi
25/10/10	Consorts ZUCHOLD	Maison 5, rue de la Garance	5	128/43	M. et Mme MACHINANT Richard 8 impasse des Côteaux - KURTZENHOUSE	oui	29/10/2010
03/11/10	Consorts BAUER Jean-Paul	Maison 5, rue des Jardins	4	60	M. FABBRE Frédéric et Mlle ABBUHL Céline 13a rue des Paëns - HOERDT	oui	04/11/2010
27/11/10	M. et Mme LEVAVASSEUR Serge	Maison 15, rue des Tailleurs	7	64	M. IVENS Grégory I impasse du Château - ECKWERSHEIM	oui	05/11/2010
26/10/10	SCI ZUM STEIN 5, rue de Bern SCHILTIGHEIM	Garage rue des Framboises	10	132/34	M. LOBSTEIN 23 rue de Kolbsheim ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	oui	05/11/2010

3. Convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile avec Bouygues Télécom - Proposition d'avenant

Le Maire donne lecture du courrier de Bouygues Télécom du 21 septembre 2010 proposant à la commune de réviser le loyer annuellement en appliquant un taux fixe de 2% et non plus de l'indexer sur l'indice du coût de la construction qui en 2010 a baissé de 4,10%.

Le Conseil Municipal,

Vu l'augmentation de 5% en moyenne ces 10 dernières années de l'indice du coût de la construction,

Vu que les propositions de Bouygues Télécom ne sont pas négociables,

Décide de maintenir les conditions du contrat actuel à savoir que le loyer est indexé sur l'indice du coût de la construction.

4. Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin – demande d'intervention et autorisation du Maire à signer les conventions

Par délibération du 19 juin 2008, la Commune a adhéré à l'EPF qui a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la commune lorsqu'elle est prête à lancer de manière opérationnelle son projet.

Une des recettes de l'EPF est la Taxe Spécifique d'Equipement (TSE) qui est additionnelle aux impôts locaux. La simulation pour 2010 indique une TSE de 4.130 € répartie comme suit : TH : 2 544 €, TF : 1 553 €, TFNB : 33€.

Soit une moyenne de 1,52 €/habitant (à comparer avec la moyenne départementale de 4€/hab).

Depuis quelques années, la Commune désire acquérir la propriété sise 79, rue principale section 8 parcelle 16 d'une contenance de 11,11 ares qui appartient à la société de Gymnastique ALSATIA.

La raison qui motive cette acquisition : la situation géographique centrale dans notre commune permet d'y envisager des projets communaux comme par exemple la Maison de l'Enfant.

La Commune et la Société ALSATIA

Vu l'avis des services du Domaine qui a déterminé la valeur vénale actuelle du bien à 91.000 €,

Vu le coût de démolition estimé du bâtiment,
se sont mises d'accord pour un montant de 45.000 €

Coût de rétrocession pour la commune :

Montant de l'achat + frais de notaire + frais de gestion (impôts + taxes + assurance) + frais de portage (2% par an pour les années 1 et 2 et 3% par an pour les années 3 et 4, à partir de l'année 5 : coût du marché + 0,5%).

En l'espèce le coût de rétrocession dans 4 ans est estimé à 55.000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas-Rhin régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme et en particulier, les modalités de portage et financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit établissement,
- de demander à l'EPF du Bas-Rhin d'acquiescer, de porter et de gérer la parcelle de terrain, cadastrée section 8 n°16, d'une emprise foncière de 11,11 ares, située 79 rue principale à WEITBRUCH, en vue d'y réaliser un projet communal comme par exemple une Maison de l'Enfant
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition du bien et d'autoriser le maire à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. Rédaction du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels - Demande de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL

Par délibération du 18 février 2010, la Commune a décidé de réaliser le Document Unique. Pour ce projet, qui devrait représenter deux jours de travail au total, il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenariats sociaux.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services (service administration, techniques et médico-social) et pour partie à l'externe, avec le recours de la société DERKA pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le fonds national de prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'Evaluation des Risques Professionnels
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, tant par les personnels que par les intervenants extérieurs, spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Commune de Weitbruch, mobilisera sur deux jours, plus de cinq personnes.

Une demande de subvention sera déposée auprès du FNP de la CNRACL.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- de charger le Maire de solliciter la subvention auprès du fonds national de la

CNRACL pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,

- d'autoriser le Maire à émettre un titre de recette pour ladite subvention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

6. O.N.F.

Programme des travaux patrimoniaux et état de prévision des coupes pour 2011

Le Maire cède la parole à Jean-Claude KREBS, Adjoint au maire chargé du domaine forestier.

Ce dernier présente tout d'abord les documents rédigés par Simon BERTHON transmis avec la convocation qui fait le bilan des travaux de reconstitution de la forêt, 10 ans après la tempête et énonce les perspectives pour les années à venir.

Les quelques chiffres clés :

Le coût des travaux de nettoyage, plantation, dégagement, protection s'est élevé à 1.100.000 € dont 946.301 € de subvention de divers organismes pour 305,31 hectares

Etat des lieux de la forêt actuelle :

- 352 ha âgés de moins de 10 ans : on commencera dans 10 ans la récolte de bois de chauffage et dans 40 ans celle du bois d'œuvre donc actuellement revenus nuls mais nécessitent des travaux sylvicoles pour sauver la régénération.
- 29 ha âgés de 10 à 20 ans : actuellement pas de production de bois mais ne nécessitent pas de gros travaux d'entretien.
- 100 ha âgés de 20 à 50 ans : constituent de jeunes futaies de chênes, pins et douglas. Ils représentent l'avenir financier à court terme. On y travaille beaucoup pour qu'ils rentrent rapidement dans la production.
- 86 ha âgés de + de 50 ans : ils se composent de 30 ha de grande forêt assez homogène + 55 ha de lisière, arbres isolés, bouquets,... . Bilan économique très mitigé car vieux bois mitraillés, arbres isolés de faible qualité, coût d'exploitation élevé, cablage bord de route,
- 36 ha en zone humide difficilement exploitable.

Les 352 ha sont dans l'ensemble bien régénérés avec 50% d'espèces nobles (chênes, hêtre, pins, mélèzes) ; pourcentage suffisant pour obtenir une grande forêt. Or s'il n'y a pas de travaux, il n'y aura plus que 20% d'espèces nobles au final et donc une perte de production future.

Par ailleurs, la DDAF peut contrôler les plantations subventionnées pour vérifier si l'objectif de résultat à 15 ans (2020) est atteint.

Afin de pérenniser l'investissement réalisé à ce jour, l'ONF préconise un programme annuel sur 10 ans comme suit :

Entretien des chemins :	3.000 €
Entretien des limites :	2.500 €
Cloisonnement EXP	2.500 €
Travaux sylvicoles	<u>38.000 €</u> (305 ha à travailler tous les 4 ans = 76 ha/an x 500 € /ha)
Total	46.000 €

Financement : 10.500 € (recette de la chasse) + 7.000 € (recette moyenne pour la vente du bois de chauffage) + 28.500 € autofinancement à créer.

Puis M. KREBS expose les propositions de l'ONF pour 2011 comme suit :

Etat de prévision des coupes HT :

* Recette brute pour 793 m ³ de bois façonnés + 70 m ³ de bois sur pied :	33.840 €
* dépenses d'abattage, façonnage et débardage :	25 410 €
* Bilan net prévisionnel :	8.850 €

Programme des travaux patrimoniaux :

- travaux : 46.920 € HT
- Honoraires : 1.200 € HT
- Total 48.120 € HT soit 52.053,93 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver l'état de prévision des coupes et le programme des travaux pour 2011 sous réserve du débat d'orientation budgétaire en janvier prochain
- De charger, le cas échéant M KREBS de fixer les travaux à réaliser en priorité
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

7. Mairie – création d'un ascenseur et mise en conformité de l'accessibilité des PMR – Avenants au marché public

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 18 février 2010 attribuant les travaux,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de ce jour,

Considérant que l'avenant pour TR2A approuvé en septembre 2010 est annulé et remplacé par celui de ce jour,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver les avenants énoncés ci-dessous

N° lot	intitulé	Titulaire	Montant initial du marché TTC	Montant du marché + avenant	N° de l'avenant	Montant de l'avenant TTC	Taux de l'augmentation	Montant total du marché TTC
05	Menuiserie extérieure Alu/métal	SIGWALD	16.660,00		01	- 880,26	- 5,25 %	15 779,74
09	Carrelage	CAMPEIS	8.249,06		01	1.050,08	+ 12,73 %	9.299,14
03	Installations sanitaires	TR2A	19.412,60		01	- 3.139,74	-16,18 %	16.272,86

Montant initial du marché : 164 771,97 € TTC

Suite à l'avenant n° 1 le marché est de 158 871,61 € TTC

Suite à l'avenant n°2 le marché est de 159 673,78 € TTC

Suite à l'avenant n°3 le marché est de 160 598,18 € TTC

+ le cuvelage par la société RSTB pour 7 947,42 € TTC soit 168 545,60 € TTC

- D'autoriser le Maire à signer les avenants ainsi que toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

8. Révisions des tarifs : droit de place, photocopie, concession cimetièrre, à compter du 1er janvier 2011

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide à l'unanimité moins une abstention d'appliquer comme suit les prix, tarifs et redevances avec effet du 1^{er} janvier 2011

Objet	Tarifs depuis le 1 ^{er} /01/2002 en euros	Proposition à compter du 01/01/2011
Photocopies (A4)	0,20	0,20
Droits de place		
Commerce ambulant	10,00	15,00
Messti – auto-skooters	250,00	280,00
– manèges enfants	85,00	95,00
– stands	3,50 /mètre linéaire	4,00/ml
– stands < 3 ml	10,00	12,00
Concessions cimetièrre		
Tombe simple/15 ans	50,00	80,00
Tombe double/15 ans	80,00	120,00
Colombarium/15ans	1 200,00	1 200,00

9. Redevance concession versée par l'Electricité de Strasbourg pour l'exercice 2008

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 4 du cahier des charges du contrat de concession signé le 10 avril 1997,

Vu l'attestation des travaux établie par la commune conformément au Décret du 7 octobre 1968,

Considérant que cette attestation comprend les dépenses réalisées par la Commune et par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au nom de la commune dans le cadre de ses compétences,

Décide à l'unanimité de reverser à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn un montant de 1.124,92 € qui correspond à la redevance concession versée par l'ES au titre des travaux de génie civil d'éclairage public réalisés en 2008 par cette dernière au nom de la commune.

10. Personnel :

10/1. Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 3 janvier 2011

Le Maire expose :

Le comité médical a déclaré un agent chargé du nettoyage de l'école, rue principale en grave maladie depuis le 6 mai 2010.

Afin de palier à son absence, nous avons eu recours à une société de nettoyage.

Aujourd'hui, la proposition est de recruter une personne sur un poste d'adjoint technique 2ème classe pour un coefficient d'emploi de 4/35ème :

Ce coefficient d'emploi correspond à un mi-temps par rapport au poste actuellement occupé (4h30 /semaine pendant la période scolaire et 30h/an pour le nettoyage pendant les vacances scolaires).

Cette personne pourra remplacer l'agent en congé de maladie pendant son absence et sera rémunérée en heures complémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe, échelle 3, échelon 1 Indice brut 297, indice majoré 292 avec effet du 3 janvier 2011
- de prévoir les crédits au budget primitif 2011
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement conformément à la législation en vigueur

10/2. Autorisation de payer les heures complémentaires pour les besoins du service

Conformément au Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, le conseil municipal doit approuver le principe que les titulaires ou non titulaires à temps non complet puissent être rémunérés avec des heures complémentaires.

Il n'est fait recours aux heures complémentaires que pour nécessités de service (ex : remplacer un collègue malade, surcharge temporaire de travail suite à un fait exceptionnel, ...)

Les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent et sont comprises entre les heures habituellement effectuées jusqu'à concurrence des 35h/hebdomadaire

Au-delà de 35 h se sont des heures supplémentaires (taux majoré).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le principe de recourir à des heures complémentaires pour les agents titulaires et non titulaires à temps non complet.

11. Budget primitif 2010 – décision modificative – virements de crédits

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Brigitte STEINMETZ, Adjointe au maire chargée des finances
 Vu le Budget primitif 2010 voté le 25 mars 2010,
 Vu les virements de crédits décidés le 14 octobre 2010,
 Vu l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement à ce jour,

Décide à l'unanimité les virements de crédits suivants. :

■ **Section de fonctionnement – Dépenses**

Virement du chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés de 9.000 €

Article 6411	5 000
Article 6451	2 000
Article 6455	2 000

Au chapitre 011 : Charges à caractère général

Article 6156	5 000 €
Article 617	4 000 €

■ **Section d'investissement - Dépenses**

De l'article 2158 Autres installations, matériels et outillages divers : 19 500 €

Aux articles suivants :

Article 1641	1 000 €
Article 205	1.500 €
Article 2313	17.000 €

12. informations et questions diverses

• **Dates à retenir :**

- 7 janvier à 20h00 : vœux du Maire au Millénium
- 8 janvier à 9h00 : vente de bois de chauffage au Millénium (**horaire modifié**)
- 20 janvier à 20h00 : commissions Finances – Débat d'orientation budgétaire
- 27 janvier à 20h00 : conseil municipal
- 15 février à 18h30 : comité de pilotage AGF
- 7 mars à 20h30 : commission Finances – séance budgétaire
- 10 mars à 20h00 : conseil municipal – séance budgétaire
- 15 mars à 18h30 : réunion du CCAS
- 14 avril à 20h00 : conseil municipal
- 19 mai à 20h00 : conseil municipal
- 23 juin à 20h00 : conseil municipal
- 8 septembre à 20h00 : conseil municipal
- 13 octobre à 20h00 : conseil municipal
- 17 novembre à 20h00 : conseil municipal
- 16 décembre à 19h00 : conseil municipal

Avant de clore la séance, le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les conseillers et leurs familles.

Le Maire lève la séance à 21h00

Lu et approuvé : Suivent la signature des personnes présentes.

Pour extrait conforme, Weitbruch le 15 décembre 2010.

Le Maire,

Fernand HELMER